

-2-

COSMIC TOP SECRET
C-R(61)49

CONTENTS

<u>Item</u>	<u>Subject</u>	<u>Paragraph Nos.</u>
	NATO Planning for Berlin Emergency	1 - 56

-3-

COSMIC TOP SECRET
C-R(61)49NATO PLANNING FOR BERLIN EMERGENCYCOSMIC TOP SECRET

Document PO/61/765

1. The CHAIRMAN invited a preliminary exchange of views on document PO/61/765; he hoped it would be possible to continue discussion the next week. His understanding was that as soon as the instructions in Annex B to the document, either in their present form or amended, were approved by the Council, earlier instructions to SACEUR would be withdrawn, and any further suggestions for changes, adjustments or additions thereto should be developed in NATO "from wherever the initiative might come." If this were agreed, he would suggest that the Council consider earlier instructions as being in fact past history, and that there should now be less talk of the "ambassadorial steering group" in Washington.

2. Commenting generally on the document, he thought that it was not appropriate for him to comment on Annex A, which was a report by the three powers having special responsibilities in Berlin, who had the right and the duty - as had every member of the Alliance if attacked - to defend themselves individually or collectively if their forces were attacked when legitimately exercising their rights. From the NATO point of view, he was mainly interested in paragraphs 7 and 8 of Annex A and the co-ordination referred to in paragraph 9 of Annex B. He hoped that a representative of one of the three powers would introduce the report; and said that General Norstad, whom he welcomed, was prepared to give more detailed information on LIVE OAK planning. He emphasised that the more restricted the numbers attending the meeting, the more detailed the information was likely to be.

3. In its consideration of both Annexes A and B, the Council should bear in mind that the only basis for military planning was to be found in the Political Directive and the Strategic Concept. The political and military authorities must consider carefully whether their instructions were in accordance with the basic principles laid down in these documents. It was clear that no plans should go further than provided for by these documents; in his view, both Annexes A and B remained within these limits. In a more general way, he thought that the higher military authorities had the right to make any plans which remained within these limits. If at present the political authorities preferred that the military authorities should concentrate on specific plans, this could not change the basic principles of the strategic concept indicated to the NATO commanders, which principles were still valid.

4. The Council was well aware of the gravity of the present situation and of the resulting importance of the Council discussions on negotiations and the studies of economic counter-measures. The information to be discussed at the present meeting was of the most sensitive character, and should be handled with the greatest care.

-3-

COSMIC TOP SECRET

5. On behalf of the three powers, the UNITED STATES REPRESENTATIVE introduced the report in Annex A, to which he had nothing to add.

6. GENERAL NORSTAD recalled that he had already addressed the Council on the subject of Berlin contingency planning, though not under its name of LIVE OAK. The Council now had before it, in Annex A to PO/61/765, a report by the French, United Kingdom and United States Governments outlining the scope of LIVE OAK planning, and these Governments had now for the first time authorised him to provide information thereon, as he had already done substantially without authority.

7. The scope of LIVE OAK planning was well covered in this report. It did not involve planning for operations of major military importance as regards the magnitude of the forces involved or the scope of their activity. When the need for broader planning had developed, it was apparent that this should be undertaken within the NATO framework rather than on a tripartite basis. Annex B to PO/61/765 contained a suggested directive for broader planning.

8. The LIVE OAK plans were developed by a tripartite staff which was organized after Mr. Khrushchev's ultimatum of November 1958. Recently, there had been added when appropriate, an observer from the Federal Republic. The terms of reference given to LIVE OAK by the three powers were as follows:

- (i) to recommend quiet precautionary military measures
- (ii) to assist the Embassies of the three Powers in Bonn in their airlift planning
- (iii) to plan for initial probes of Soviet intentions if access to Berlin were denied
- (iv) to plan necessary supplementary military measures

9. The quiet precautionary military measures had been developed two years ago, and this mission was now mostly overtaken by events. Examples of the type of quiet precautionary military measures considered, and implemented, were an intensification of practice alerts, increased United Kingdom and United States patrolling of the East German borders, building up of a 12-month stockpile in BERLIN and an increase in autobahn traffic.

10. It was clear that access might be denied initially by measures which would fall short of military action. Obviously the West could not accept a Soviet bluff or any threat to access; accordingly, the three Powers had instructed him to make plans designed to test whether the Soviets intended to use force to

deny tripartite right of access. The primary purpose of the probe planning of LIVE OAK was to ascertain the Soviet intent in this respect.

11. On the ground, probe plans provided for the use of small tripartite convoys of various compositions; the choice of which convoy to use would depend on circumstances at the time. These convoys would be essentially token forces to test whether the Soviets would use force to stop them. In the air, probes would include the use of military aircraft and civil aircraft with military crews. Plans had been made for suitably manned and equipped military transports which were kept on alert. In recent weeks plans had been made to use civil transports with military crews in order to test whether the Soviet objective was to stop civil air transport as opposed to overall air transport.

12. The probes planned were token forces and their object was limited to seeing whether the Soviets really intended to use force. They did not envisage sustained combat, and no probe force would fire unless fired upon, and only in defence in order to extricate itself. A conflict between forces, however small, was always dangerous, but he considered that these small-scale probes did not unduly risk NATO involvement in military operations. Planning was directed to minimise this danger. The plans made had not been extensively co-ordinated with NATO tactical plans, but interested NATO commanders had been kept fully informed.

13. In addition to probes, supplementary tripartite military measures were being planned. Plans were being made for the use of slightly larger tripartite forces with the object of impressing on the Soviets the Western determination to react with force, and to test the range of force the Soviets were prepared to apply.

14. Supplementary air plans provided for the use of fighters to support air probes and ground operations if necessary. Ground plans provided for a probe by a tripartite battalion, and studies were under way providing for the use of a tripartite division. A further study was under way, as he had earlier indicated to the Council, for an effort at Corps level; this would be a unilateral effort, but might be broadened. It fell within the scope of Annex B to PO/61/765, i.e. a NATO-type exercise.

15. He felt that it was necessary to maintain the LIVE OAK staff since for political, psychological, and perhaps legal reasons, there must be plans for tripartite action. He did not envisage using single national forces for probes; they must be tripartite, and this must be apparent to the Soviets.

16. Plans were also being made for airlift operations should ground access to Berlin be denied. He recalled that the three Powers had given their Ambassadors in Bonn the responsibility for airlift planning, but pointed out that it was the military authorities under his direction who were responsible for implementation. He showed the Council a chart on the subject of airlift planning which provided for the following:

- supplies to the Allied Garrisons in Berlin
- continuation of civilian passenger service by substitution of military aircraft
- air evacuation of Allied non-combattants and others
- comprehensive support for West Berlin by airlift

17. In recent weeks additional precautions had been taken mostly in order to put into a state of readiness the capacity to implement probes. A LIVE OAK information centre had been created which would act as a clearing-house for information on developments from all sources. This would facilitate the taking of action or the making of recommendations. If necessary this centre, under the LIVE OAK staff, could assume some operational responsibility. He emphasised, however, that it had always been his view that if a military probe was necessary, it would be preferable for its control to be handled through the normal NATO command channels.

18. An air control centre had now been activated in Ramstein on a 24-hour basis. Transports and fighter aircraft had been placed at varying degrees of alert, from 15 minutes to 6 hours, in order to react immediately to the blocking of air transport. He had also in recent weeks introduced aircraft which had not previously been deployed in this theatre.

19. Plans were, therefore, well advanced to meet this type of situation. Studies were being carried out of the means available to the Soviets or East Germany to interfere with access routes, and constant reviews were taking place of plans and possible steps for rapid response. He emphasised the importance of prompt action; a small-scale probe carried out immediately might avoid the necessity of a larger-scale effort at a later time.

20. As regards the impact of LIVE OAK planning on NATO plans, he assured the Council, in his capacity both as SACEUR and as the supervisor of LIVE OAK, that he had always made sure that these plans were adjusted as necessary to NATO plans and that they not only did not interfere with, but that they complemented NATO plans. When planning was extended to the use of larger forces, NATO would be fully involved from the start.

21. In the Spring of 1961 he had informed the Council of the planned exercise LONG THRUST involving the movement by air of three United States battle groups to take part in a NATO exercise in Germany. The United States had withdrawn support for this exercise in May, but had now again signified its support, and he would, therefore, at some time in the future bring over these three Groups, plus fighter aircraft. The purpose of the exercise this time would, however, be different. The improved NATO posture depended to a great extent on the rapid movement of strategic reserves to central Europe. Accordingly, the purpose of this exercise would be to test rapidity of movement, i.e., to find out if the promise of M-day strategic forces was, in fact, dependable.

22. In conclusion, he again referred the Council to Annex A to PO/61/765, which supplemented the indication he had given of the general philosophy and machinery of LIVE OAK planning, on which he would welcome questions.

23. The ITALIAN REPRESENTATIVE addressed the following question, partly to the United States Representative and partly to General Norstad. Was he correct in assuming that the small-scale military probes, referred to in paragraphs 3 and 4 of Annex A to PO/61/765, were included in the reference in paragraph 8 of Annex A to prior consultation with the Council? What magnitude of probe was considered as requiring previous consent by the Council? He pointed out that even small-scale probes might have very important implications for all the Allies.

24. GENERAL NORSTAD emphasised that he had been speaking only of planning, and not of the execution of plans. He knew of no decision by the Council regarding the implementation of plans, but from the military point of view, when it came to employing forces he would like this done through NATO channels of command.

25. The CHAIRMAN said that he understood paragraph 8 referred to the implementation of plans, and to all plans, whatever the magnitude of the forces involved. The second sentence stated that "Accordingly (the three governments) will be ready, time permitting, to advise and enter into consultation with the North Atlantic Council prior to implementing these plans." The degree of prior consultation would obviously depend on the time available.

26. The UNITED STATES, UNITED KINGDOM and FRENCH REPRESENTATIVES confirmed this interpretation.

27. In answer to a question by the Chairman, GENERAL NORSTAD said that planning for forces above the level of a division was at present conducted on a NATO rather than a tripartite basis,

and would come within the terms of the proposed directive.

28. In answer to a question by the Danish Representative, he said that he could give no firm date for the exercise LONG THRUST, but that he hoped it might take place in October. He would give the Council adequate forewarning. Emphasising again that if reinforcements were required they would be required very urgently, he said that if the exercise showed that reinforcements could not be brought in sufficiently rapidly, then it might be necessary to maintain additional United States forces in Europe.

29. In answer to a question by the Netherlands Representative, he said that he would be glad to discuss further questions of a high security nature in a more restricted meeting or with the individual country concerned.

30. A discussion then took place of the political implications of Annex A. All Permanent Representatives spoke only in their personal capacity, as they had not had time to obtain instructions.

31. The CANADIAN REPRESENTATIVE, commenting on the suggestion in the cover note by the Chairman, that the Council might aim at agreeing on Tuesday, 3rd October, on instructions to be issued to the NATO military authorities, said that he thought it would be impossible for either his civil or his military authorities to give their considered views at that date. He asked for more time to consider the document, which it had already taken the three governments some time to elaborate. Commenting on paragraph 8 of Annex A, he thought that the first sentence should preferably express the fact that the three governments recognised that the implementation of LIVE OAK plans would have political as well as military implications for NATO. Probes had in fact already begun. The decision taken in August to increase the United States garrison in Berlin had had a political effect for all the Allies. He thought it would be difficult for his authorities to concur with the second sentence of paragraph 8 as it stood. Was the proviso that the three powers would only advise and consult the Council prior to implementing these plans if time permitted, a satisfactory situation? He did not want to prevent the taking of necessary action, but thought this issue should be clarified. The Council should consider whether it would be better off if it had the catalogue of plans referred to in paragraph 6(b) of Annex B. He warned the Council now that his authorities might have difficulties to raise on paragraph 8.

32. The UNITED STATES REPRESENTATIVE explained that the sense of the reservation in paragraph 8 on prior consultation was simply that it was agreed that time might not permit prior consultation; it might, for example, be necessary to act in the middle of consultation. Pearl Harbour was an obvious analogy which came to mind.

33. The CHAIRMAN supported this, pointing out that incidents might arise requiring immediate military action.

34. The CANADIAN REPRESENTATIVE, welcoming this explanation, thought that, as these discussions brought out information of this kind, they would contribute to placing all the Allies in a more satisfactory situation.

35. The UNITED KINGDOM REPRESENTATIVE thought that the question of timing should also be related to General Norstad's comment that a prompt probe might avoid the necessity of larger-scale action at a later date.

36. The BELGIAN REPRESENTATIVE thought there was some confusion between a military and a political emergency. Pearl Harbour was obviously an example of the former, whereas paragraph 8 referred primarily to a political emergency. If the three powers had time to consult among themselves and give instructions to SACEUR, surely they would have time to consult the Council.

37. The UNITED STATES and UNITED KINGDOM REPRESENTATIVES said that there was no suggestion of a two-stage process of practical consultation.

38. The CANADIAN REPRESENTATIVE, welcoming this assurance, said that his authorities would be glad to be kept informed by General Norstad of any major changes in LIVE OAK planning, as suggested in paragraph 7 of Annex A.

39. GENERAL NORSTAD said that he would welcome specific questions on this subject.

40. Commenting on Annex B, the CHAIRMAN thought that the Council might have some questions to raise, for example, on the three conditions outlined in paragraph 6(d). Referring to paragraph 6(d)(3) he pointed out that the selective use of nuclear weapons would be resorted to only if all-out war was imminent. The Council would also probably wish to discuss the statement in paragraph 8 that the execution of approved plans would be the subject of decisions by governments at the time. He also referred to paragraphs 9 and 10 of Annex B, pointing out that military commanders must be free to make broad plans to cater for all foreseeable contingencies.

41. In answer to a question by the NETHERLANDS REPRESENTATIVE, who asked whether he considered that the three conditions referred to by the Chairman were in accordance with the Political Directive and the Strategic Concept, GENERAL NORSTAD said that when two months ago he had received the first draft of this directive, he had commented that a directive was unnecessary in

his opinion since it fell within his normal responsibility as SACEUR to plan as necessary. He thought these revised instructions were considerably improved on the draft he had seen two weeks ago; and that they permitted a broader range of interpretation. Since they constituted primarily a directive to himself, it was he who would have to interpret them in the first instance. In so doing, he would interpret them to the full within the limits of the Political Directive. His interpretation of paragraph 6(d), which was endorsed by the Chairman, was that recourse to nuclear weapons could be envisaged under any one of the three circumstances cited, and that these would be in consonance with basic NATO doctrine. He did not, however, intend to pass on these instructions, as they were here drafted, to his subordinate commanders. For example, he would not instruct them "to avoid defeat" but rather "to ensure success."

42. Commenting on paragraph 10, he said that the four examples quoted were not exhaustive and that Commanders would prepare plans as they considered necessary, and in conformity with the Political Directive, to discharge their responsibilities. For example, if one undertook the actions in paragraphs 10a, b, and c, one obviously would need a plan on where one went next if these actions failed to persuade the Soviet to desist from their aggression.

43. The NETHERLANDS REPRESENTATIVE noted accordingly that for the purpose of planning for the Berlin emergency, the Political Directive and the Strategic Concept remain completely valid and would not be in any way changed by this directive.

44. The CANADIAN REPRESENTATIVE asked whether the idea expressed in paragraph 6(d) (3) specifically fell within the strategic concept. Certainly the Council should consider carefully the implications of the selective use of nuclear weapons to demonstrate the will and the ability of the Alliance to use them. One possible result of such an action would be the rapid escalation, suggested earlier in the paper, into a nuclear exchange. This was a result the West did not want. One other possible result was that the other side would not respond and then the West would bear the odium before world opinion of the first use of nuclear weapons.

45. GENERAL NORSTAD thought that from the military point of view this paragraph was consistent with the Political Directive. He assumed that the West would not implement this provision until all other measures, i.e., political overtures, economic countermeasures, and minor probes, had failed. At this stage, the Alliance must choose between "all or nothing." He hoped that when the Council considered the danger of incurring odium it would bear in mind the fact that this action would only be taken when all possible steps had already been taken and failed, and when it was necessary to choose between defeat or further action.

46. The CANADIAN REPRESENTATIVE said that this explanation would be helpful to his authorities. He asked whether circumstances (1) and (2) cited in paragraph 6(d) would not require a prior political decision, whereas circumstance (3) would.

47. GENERAL NORSTAD pointed out that these instructions would give him authority only to plan, and not implement plans. He considered, however, that prior political consultations applied to all three circumstances mentioned in paragraph 6(d).

48. In this connection, the CHAIRMAN drew attention again to the statement in paragraph 8 that the execution of approved plans would be the subject of decisions by governments at the time.

49. The ITALIAN REPRESENTATIVE thought that a major issue was to decide at which point a political decision would be necessary if escalation was to be avoided.

50. The CHAIRMAN noted that this was only a preliminary discussion and that all the problems raised, including that in paragraph 8, required more clarification. He understood that reference to the selective use of nuclear weapons meant the use of a small warhead delivered with great accuracy; the decision might be a bilateral one between the United States and the country in which the warhead was held. The Council might clarify this matter in its further discussion on the control of nuclear weapons.

51. The RUSSIAN REPRESENTATIVE asked whether the plans referred to in paragraph 30 had already been prepared; if they were still to be studied, would this be on a tripartite basis or otherwise?

52. GENERAL NORSTAD said that about two months ago he had instructed the appropriate NATO Commanders to prepare plans for the four eventualities cited, and also other items. This planning was, therefore, being carried out within the normal NATO planning structure. He was not aware of any tripartite planning on those items.

53. In a discussion on the political authorities referred to in paragraph 6(b), of Annex B, it was pointed out that those authorities were the same as those referred to in paragraph 8 of Annex A.

54. GENERAL NORSTAD pointed out that it was extremely important to him to know who these authorities were; at present he interpreted the political authority as being the Council.

-12-

COSMIC TOP SECRET
C-R(61)49

55. The CANADIAN REPRESENTATIVE emphasised that for his Government and for public opinion in Canada it was difficult to distinguish General Norstad's rôle as USCINCEUR from that of SACEUR. For Canadian public opinion General Norstad was primarily Commander of NATO troops. If and when General Norstad ordered forces into action it would be considered that SACEUR had ordered forces into action. That he might make plans in different capacities was one thing, but for public opinion once he engaged in military action it would be difficult to make legal distinctions.

56. In conclusion, the COUNCIL, after thanking General Norstad:

agreed to continue discussion in private session on Tuesday, 3rd October, 1961, at 10.30 a.m.

OTAN/NATO,
Paris, XVIe.

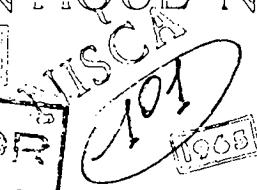
COSMIC TOP SECRET

COSMIC TRES SECRET

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

Rejigling int

ORIGINAL: ANGLAIS
13 octobre 1961



EXEMPLAIRE N°

39

11090

[REDACTED] TRES SECRET

PROCES-VERBAL

C-R(61)49

Distribution limitée

1969

386

1970

1392

1971

1969

1972

1971

1973

1971

1974

1971

1975

1971

1976

1971

1977

1971

1978

1971

1979

1971

1980

1971

1981

1971

1982

1971

1983

1971

1984

1971

1985

1971

1986

1971

1987

1971

1988

1971

1989

1971

1990

1971

1991

1971

1992

1971

Procès-verbal de la réunion du Conseil
tenue au Siège Permanent, Paris, XVIe.,
le vendredi 29 septembre 1961 à 10h30

PRESENTS

1991

Président : M. D.U. Stikker

BELGIQUE

M. A. de Staercke

GRECECANADA

M. A. Phrydas

M. J. Léger

ISLANDE

M. T.A. Tonasson

DANEMARKITALIE

M. T. Oldenburg

M. A. Alessandrini

FRANCELUXEMBOURG

M. J.D. Jurgensen

M. A. Philippe

ALLEMAGNEPAYS-BAS

Dr. G. von Walther

Jkr. J.A. de Ranitz

NORVEGE

M. J. Boyesen

PORTUGAL

M. Vasco da Cunha

TURQUIE

M. Pertev Subasi

ROYAUME-UNI

Sir Paul Mason

ETATS-UNIS

M. T.K. Finletter

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Secrétaire Général Délégué : M. A. Casardi

Secrétaire Général Délégué -
Secrétaire Général Adjoint pour
l'Economie et les Finances :

M. F.D. Gregh

Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Politiques :

M. R.W.J. Hooper

Secrétaire Général Adjoint pour
la Production, la Logistique et
l'Infrastructure

M. Johnson Garrett

(Page 1 de 14 pages)

NATO UNCLASSIFIED

- 2 -

COSMIC TRES SECRET
C-R(61)49

SECRETARIAT INTERNATIONAL (Suite)

Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires scientifiques : Dr. W.L. Nierenberg
Secrétaire Exécutif : Lord Coleridge

EGALEMENT PRESENTS

SACEUR : Général L. Norstad
Représentant du Groupe Permanent : Général R.H. Barry

- 2 -

COSMIC TRES SECRET

- 3 -

COSMIC TRES SECRET
C-R(61)49

SOMMAIRE

Objet

Paragraphes N°

Plans OTAN pour la crise de Berlin

1 - 56

- 3 -

COSMIC TRES SECRET

PLANS OTAN POUR LA CRISE DE BERLIN

Document : PO/61/765 ✓

1. Le PRESIDENT invite les membres du Conseil à procéder à un premier échange de vues sur le document PO/61/765 et espère qu'il sera possible de poursuivre la discussion la semaine prochaine. Il déclare que dans son esprit, dès que les instructions figurant en Annexe B au document auront été approuvées par le Conseil, soit sous leur forme actuelle soit sous une forme amendée, les instructions qui avaient été précédemment adressées au SACEUR seront retirées, et tout nouveau projet de modification, d'ajustement ou d'additif sera mis au point au sein du Conseil "d'où que vienne l'initiative". Si tel est le sentiment du Conseil, il suggère que les instructions adressées au SACEUR soient considérées comme appartenant en fait au passé et que dorénavant l'on parle moins du "Comité des Ambassadeurs" de Washington.

2. Parlant d'une manière générale du document, M. Stikker estime qu'il ne lui appartient pas de commenter l'Annexe A, qui est un rapport des Trois puissances ayant des responsabilités particulières à Berlin et qui ont le droit et le devoir - comme l'aurait d'ailleurs chaque membre de l'Alliance s'il était attaqué - de se défendre, individuellement ou collectivement, si leurs forces sont attaquées dans l'exercice légitime de leurs droits. Du point de vue OTAN, M. Stikker s'intéresse principalement aux paragraphes 7 et 8 de l'Annexe A et à la coordination dont il est fait état au paragraphe 9 de l'Annexe B. Il espère qu'un représentant de l'une des Trois puissances présentera le rapport et annonce que le Général Norstad, auquel il souhaite la bienvenue, est disposé à fournir de plus amples détails sur les plans LIVE OAK. Il souligne que plus le nombre des représentants assistant à la réunion sera limité, plus il sera possible de donner des détails sur cette question.

3. Lorsqu'il examinera les Annexes A et B, le Conseil ne devra pas oublier que seuls la Directive politique et le Concept stratégique doivent servir de base aux plans militaires. Les autorités politiques et militaires doivent veiller attentivement à ce que leurs instructions soient conformes aux principes fondamentaux énoncés dans ces documents. Il est évident qu'aucun plan ne doit aller au-delà de ce qui est prévu dans ces documents et à son avis les Annexes A et B demeurent toutes deux dans ces limites. D'une manière plus générale, il pense que les autorités militaires supérieures ont le droit d'établir n'importe quels plans demeurant dans ces limites. Si maintenant, les autorités politiques préfèrent que les autorités militaires se consacrent à l'élaboration de plans particuliers, ceci ne saurait modifier en rien les principes fondamentaux du Concept stratégique communiqué aux Commandants de l'OTAN, principes qui demeurent toujours valables.

4. Le Conseil est parfaitement conscient de la gravité de la situation actuelle et, par conséquent, de l'importance que présentent les discussions du Conseil sur les négociations et les études concernant les contre-mesures économiques. Les renseignements à examiner à la présente réunion revêtent un caractère extrêmement délicat et doivent être traités avec le plus grand soin.

5. Au nom des Trois, le REPRESENTANT des ETATS-UNIS présente le rapport figurant en Annexe A, auquel il n'a rien à ajouter.

6. Le Général NORSTAD rappelle qu'il a déjà fait devant le Conseil un exposé sur les plans d'urgence pour la crise de Berlin, bien qu'à l'époque il ne l'ait pas fait sous le nom de "LIVE OAK". Le Conseil est maintenant saisi, en Annexe A au PO/61/765, d'un rapport des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis exposant la portée des plans LIVE OAK, et ces Gouvernements l'ont pour la première fois autorisé à fournir des renseignements à ce sujet, comme il l'avait déjà fait largement sans avoir été mandaté à cet effet.

7. La portée des plans LIVE OAK est parfaitement définie dans le rapport en question. Il ne s'agit pas de plans concernant des rations d'une importance militaire majeure du point de vue de l'ampleur des forces en jeu et de l'étendue de leur zone d'action. Lorsqu'il devint nécessaire d'élaborer des plans de portée plus large, il est apparu que ceci devrait être fait dans le cadre de l'OTAN plutôt que sur une base tripartite. En Annexe B au PO/61/765, figure un projet de directive pour l'élaboration de plans de portée plus large.

8. Les plans LIVE OAK ont été élaborés par un groupe tripartite constitué après l'ultimatum de M. Khrouchtchev de novembre 1958. Dernièrement est venu s'ajouter à ce groupe un observateur de la République Fédérale. Le mandat confié au groupe LIVE OAK par les trois est le suivant :

- (i) recommander des mesures de précaution militaires discrètes;
- (ii) aider les ambassades des Trois à Bonn à dresser les plans de leurs ponts aériens;
- (iii) établir des plans pour les opérations initiales visant à sonder les intentions soviétiques si l'accès à Berlin est refusé;
- (iv) prévoir les mesures militaires complémentaires nécessaires.

9. Les mesures militaires de précaution discrètes ont été mises au point il y a deux ans; elles sont maintenant en grande partie dépassées par les événements. Au nombre des mesures de

précaution militaires discrètes examinées et mises en oeuvre, figurent : l'intensification des exercices d'alertes, une activité de patrouille accrue des forces britanniques et américaines aux frontières est allemandes, la constitution à Berlin de stocks pour douze mois et l'intensification de la circulation sur l'autoroute.

10. Il est clair que l'accès pourrait tout d'abord être refusé par des mesures qui n'iraient pas jusqu'à une action militaire. L'Ouest ne saurait manifestement accepter de la part des Soviets ni un bluff, ni une menace quelconque au sujet de ses droits d'accès. En conséquence, les Trois ont chargé le Général Norstad d'élaborer des plans en vue de déterminer si les Soviets ont l'intention de recourir à la force pour interdire aux Trois l'exercice de leurs droits d'accès. Les plans LIVE OAK de sondage ont essentiellement pour but de s'informer des intentions soviétiques à cet égard.

11. Sur terre, les plans de sondage prévoient l'utilisation de petits convois tripartites à composition variée; le choix du convoi à utiliser dépendra des circonstances. Ces convois seront essentiellement constitués de forces symboliques destinées à vérifier si les Soviets feront usage de la force pour les stopper. Dans les airs, les sondages consisteront à utiliser des avions militaires et civils avec des équipages militaires. Des plans ont été prévus afin que des transports militaires, dotés de l'équipage et du matériel appropriés, soient maintenus en état d'alerte. Au cours des dernières semaines, il a été élaboré des plans prévoyant l'utilisation de transports civils dotés d'équipages militaires, afin de vérifier si les Soviets ont pour objectif de stopper les transports aériens civils, par opposition à l'ensemble des transports aériens.

12. Les plans de sondage envisagés prévoient l'utilisation de forces symboliques dont l'objectif consiste uniquement à vérifier si les Soviets ont réellement l'intention de recourir à la force. Ils ne prévoient pas de combat soutenu et les forces de sondage n'ouvriront le feu que si l'on tirait sur elles, et dans ce cas, seulement pour se dégager. Un conflit entre des forces, même limitées, est toujours dangereux, mais le Général Norstad estime que ces sondages de faible envergure ne risquent pas d'entraîner par trop l'OTAN dans des opérations militaires. Ces plans ont pour but de réduire ce genre de risque au minimum. Les plans élaborés n'ont pas fait l'objet d'une large coordination avec les plans tactiques OTAN, mais les commandants OTAN intéressés ont été pleinement tenus au courant.

13. Outre les sondages, des mesures militaires supplémentaires tripartites sont à l'étude. Des plans actuellement en cours d'élaboration prévoient l'utilisation de forces tripartites légèrement plus importantes en vue de convaincre les Soviets de la détermination occidentale de réagir par la force et de déterminer le degré de puissance des moyens que les Soviets seraient prêts à mettre en oeuvre.

14. Des plans aériens supplémentaires prévoient l'utilisation de chasseurs destinés à appuyer, en cas de besoin, les sondages aériens et les opérations terrestres. Des plans terrestres prévoient une opération de sondage par un bataillon mixte tripartite, et l'on étudie actuellement la possibilité d'utiliser une division tripartite. Comme le Général Norstad l'a déjà indiqué précédemment au Conseil, une autre étude est actuellement en cours afin qu'un effort soit fait dans ce sens à l'échelon Corps d'armée. Il s'agirait là d'un effort unilatéral, mais qui pourrait être élargi. Il reste dans le cadre de l'Annexe B au PO/61/765, c'est-à-dire qu'il constitue un exercice de type OTAN.

15. Le Général Norstad estime nécessaire de maintenir le groupe LIVE OAK, car pour des raisons à la fois politiques, psychologiques et peut-être juridiques, il est nécessaire d'élaborer des plans d'action tripartite. Il n'envisage pas d'utiliser des forces appartenant uniquement à un seul pays pour les opérations de sondage. Ces forces doivent être tripartites, et ce fait doit être évident aux yeux des Soviets.

16. Des plans sont également élaborés pour la mise en place de ponts aériens au cas où l'accès terrestre à Berlin serait refusé. Il rappelle que les Trois ont laissé à leurs ambassadeurs à Bonn la responsabilité de l'élaboration de ces plans, mais souligne que c'est aux autorités militaires qu'il appartient, sous sa direction, de les mettre en œuvre. Le Général Norstad montre aux membres du Conseil un graphique au sujet de ces plans de ponts aériens qui prévoient :

- le ravitaillement des garnisons alliées à Berlin
- le maintien du service de transport des passagers civils grâce à l'emploi d'avions militaires
- l'évacuation par air du personnel allié non combattant et autre.
- le soutien complet de Berlin Ouest par ponts aériens.

17. Au cours des dernières semaines, des précautions supplémentaires ont été prises en grande partie afin que les moyens de sondage soient prêts à être mis en action. Un centre d'information LIVE OAK a été créé et agira en tant que Centre d'échange de renseignements de toutes provenances sur l'évolution de la situation. Ceci facilitera la prise de décisions ou l'élaboration de recommandations. En cas de besoin, ce centre placé sous l'autorité du Groupe LIVE OAK, pourrait assumer certaines responsabilités opérationnelles. Le Général Norstad souligne toutefois que, comme il l'a toujours pensé, si une opération de sondage militaire est jugée nécessaire, il serait préférable qu'elle soit contrôlée par les voies hiérarchiques normales de l'OTAN.

18. Un centre de contrôle aérien a maintenant été mis en activité à Ramstein et fonctionne 24 heures sur 24. Des avions de transport et de chasse ont été placés en état d'alerte à des degrés divers, allant de quinze minutes à six heures, afin que l'on puisse réagir immédiatement au blocage des transports aériens. Le Général Norstad a également, au cours des dernières semaines, mis en service des avions qui n'avaient pas été déployés précédemment dans ce théâtre d'opérations.

19. Les plans permettant de faire face à ce type de situation sont donc maintenant bien avancés. Des études sont actuellement effectuées sur les moyens dont disposent les Soviets ou l'Allemagne de l'Est pour entraver la circulation sur les routes d'accès. En outre, les plans et les mesures possibles pour une riposte rapide sont maintenus constamment à l'étude. Le Général Norstad souligne l'importance d'une action rapide. En effet, une opération de sondage de faible envergure immédiate peut fort bien permettre d'éviter une opération de plus grande envergure à un stade ultérieur.

20. En ce qui concerne les incidences des plans LIVE OAK sur les plans OTAN, il donne l'assurance au Conseil, tant en sa qualité de SACEUR que de Directeur des plans LIVE OAK, qu'il a toujours fait en sorte pour que ces plans soient alignés, en cas de besoin, sur les plans OTAN et pour que, non seulement ils n'empiètent pas sur ces derniers, mais qu'ils les complètent. Lorsque les plans LIVE OAK seront élargis de manière à prévoir l'utilisation de forces plus importantes, l'OTAN y sera dès le début pleinement associée.

21. Au printemps de 1961, il a fait savoir au Conseil qu'il envisageait d'effectuer un exercice OTAN en Allemagne, intitulé LONG THRUST, et impliquant le transport par air de trois groupements tactiques américains. Au mois de mai dernier, les Etats-Unis ont retiré leur soutien à cet exercice, mais ont maintenant annoncé qu'ils étaient prêts de nouveau à fournir ce soutien. En conséquence, le Général Norstad procèdera à une date ultérieure au transport de ces trois groupements tactiques, auxquels viendront s'ajouter des avions de chasse. Toutefois, le but de cet exercice sera cette fois différent. L'amélioration de la "posture" de l'OTAN dépend dans une large mesure du transfert rapide des réserves stratégiques vers le Centre Europe. En conséquence, cet exercice aura pour but de vérifier la rapidité de mouvement, c'est-à-dire de déterminer si l'on peut vraiment compter sur les forces stratégiques de jour M.

22. En conclusion, le Général Norstad renvoie de nouveau le Conseil à l'Annexe A au PO/61/765, qui complète les indications qu'il vient de fournir sur les principes généraux et les dispositions pratiques des plans LIVE OAK, au sujet desquels il sera heureux de répondre à toute question qui lui serait posée.

23. Le REPRÉSENTANT de l'ITALIE pose, tant au Représentant des Etats-Unis qu'au Général Norstad, la question suivante : Est-il exact de supposer que les opérations de sondage militaires de faible envergure, dont il est fait état aux paragraphes 3 et 4 de l'Annexe A au PO/61/765, sont incluses dans les plans mentionnés au paragraphe 8 de l'Annexe A, qui doivent faire l'objet de consultations préalables au sein du Conseil ? Quelle ampleur doivent revêtir les opérations de sondage pour exiger le consentement préalable du Conseil ? Il souligne que des opérations de sondage même de faible envergure risquent d'avoir des conséquences très importantes pour tous les alliés.

24. Le Général NORSTAD fait observer qu'il n'a parlé que de l'élaboration de plans, et non de leur exécution. Il n'a pas connaissance d'une décision du Conseil concernant la mise en oeuvre de plans, mais, du point de vue militaire, lorsqu'il s'agira de l'utilisation de forces, il aimerait que ceci se passe par les voies hiérarchiques de l'OTAN.

25. Le PRÉSIDENT croit comprendre que le paragraphe 8 vise la mise en oeuvre de plans, de la totalité des plans, quelle que soit l'ampleur des forces mises en jeu. Dans la seconde phrase, il est dit que "aussi sont-ils (les trois gouvernements) prêts, si les délais le permettent, à informer et consulter le Conseil de l'Atlantique Nord avant de mettre ces plans en oeuvre". Le degré de consultation préalable dépendra de toute évidence du temps disponible.

26. Les REPRÉSENTANTS des ÉTATS-UNIS, du ROYAUME-UNI et de la FRANCE confirment cette interprétation.

27. En réponse à une question du Président, le Général NORSTAD déclare que des plans visant à mettre en jeu des forces supérieures à une Division sont actuellement élaborés sur une base OTAN et non sur une base tripartite et resteront dans les limites de la directive proposée.

28. En réponse à une question du Représentant du Danemark, le Général Norstad déclare qu'il ne peut donner aucune date ferme pour l'exercice LONG THRUST, mais il espère que celui-ci pourra avoir lieu dans le courant octobre. Il en avisera le Conseil en temps voulu. Soulignant de nouveau que si des renforts sont nécessaires, il faudra les fournir très rapidement, le Général Norstad estime qu'au cas où l'exercice ferait apparaître que les renforts ne peuvent pas être fournis assez rapidement, alors il sera peut-être nécessaire de maintenir des forces américaines supplémentaires en Europe.

29. Répondant au Représentant des Pays-Bas, il déclare qu'il sera heureux de discuter plus longuement de question d'un caractère extrêmement secret dans une réunion plus restreinte ou individuellement avec les pays intéressés.

30. Un échange de vues a lieu ensuite sur les incidences politiques de l'Annexe A. Tous les Représentants permanents parlent uniquement en leur nom personnel, car ils n'ont pas eu le temps d'obtenir des instructions de leurs autorités.

31. Le REPRESENTANT du CANADA se réfère à la suggestion figurant dans la page de couverture établie par le Président selon laquelle le Conseil pourrait s'efforcer, à sa réunion du mardi 3 octobre, de se mettre d'accord sur les instructions à envoyer aux autorités militaires de l'OTAN. M. Léger pense qu'il sera impossible, tant pour les autorités civiles que pour les autorités militaires de son pays, de faire connaître un avis motivé pour cette date. Il demande qu'un délai supplémentaire soit accordé pour l'examen de ce document dont l'élaboration a déjà demandé aux Trois gouvernements un certain temps. Parlant du paragraphe 8 de l'Annexe A, il estime que la première phrase devrait de préférence indiquer que les Trois reconnaissent que la mise en oeuvre des plans LIVE ORK aurait des répercussions politiques aussi bien que militaires pour l'OTAN. Des opérations de sondage ont en fait déjà été effectuées. La décision prise en août dernier d'augmenter les garnisons américaines à Berlin a eu des répercussions politiques pour tous les alliés. Ses autorités pourront difficilement approuver la deuxième phrase du paragraphe 8 sous sa forme actuelle. Le Conseil estime-t-il satisfaisante la disposition selon laquelle les Trois n'aviseront et ne consulteront le Conseil avant la mise en œuvre de ces plans que si le temps le permet ? Il ne veut certes pas empêcher que soient prises les dispositions nécessaires, mais, à son avis, ce point devrait être précisé. Le Conseil devrait examiner s'il ne serait pas préférable pour lui de disposer de la liste de plans dont il est fait mention au paragraphe 6(b) de l'Annexe B. Il prévient le Conseil dès maintenant que ses autorités auront probablement des questions à poser au sujet du paragraphe 8.

32. Le REPRESENTANT des ETATS-UNIS précise que la réserve figurant au paragraphe 8 sur les consultations préalables signifie simplement qu'il a été admis que le temps ne permettrait peut-être pas des consultations préalables; en effet il pourrait être nécessaire d'agir alors que les consultations sont en cours. Pearl Harbor est à cet égard un exemple évident qui vient à l'esprit.

33. Le PRESIDENT partage ce point de vue et souligne qu'il pourrait survenir des incidents nécessitant une action militaire immédiate.

34. Le REPRESENTANT du CANADA se félicite de cette précision et estime que, dans la mesure où les discussions permettent d'obtenir des renseignements de cette nature, elles contribueront à mettre tous les alliés dans une situation plus satisfaisante.

35. Le REPRESENTANT du ROYAUME-UNI estime que le choix du moment de l'opération devrait également être considéré à la lumière de l'observation du Général Norstad selon laquelle une opération de sondage rapide permettra peut-être d'éviter une action de plus grande envergure à un stade ultérieur.

36. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE pense qu'il existe une certaine confusion entre un état d'urgence militaire et un état d'urgence politique. De toute évidence Pearl Harbor se classe dans la première catégorie, alors que le paragraphe 8 se réfère essentiellement à un état d'urgence politique. Si les Trois ont le temps de se consulter et de donner des instructions à SACEUR, il est bien évident qu'elles auront aussi le temps de consulter le Conseil.

37. Les REPRESENTANTS des ETATS-UNIS et du ROYAUME-UNI déclarent qu'il n'est pas proposé d'établir dans la pratique une procédure de consultation en deux temps.

38. Le REPRESENTANT du CANADA se félicite de l'assurance qui vient d'être donnée et déclare que ses autorités aimeraient que le Général Norstad les tienne au courant de toute modification majeure des plans LIVE OAK, comme il est suggéré au paragraphe 7 de l'Annexe A.

39. Le Général NORSTAD déclare qu'il sera heureux de répondre à toutes questions qui lui seraient posées à ce sujet.

40. En ce qui concerne l'Annexe B, le PRESIDENT pense que le Conseil aura peut-être certaines questions à poser, par exemple, sur les trois conditions exposées au paragraphe 6(d). Se référant à l'alinéa 6(d)(3), il souligne qu'il ne sera fait appel de façon sélective aux armes nucléaires, que si une guerre générale est imminente. Le Conseil désirera peut-être aussi examiner le paragraphe 8 de cette Annexe dans lequel il est dit que l'exécution des plans approuvés fera l'objet de décisions des gouvernements le moment venu. M. Stikker se réfère également aux paragraphes 9 et 10 de l'Annexe B où il est souligné que les commandants militaires devront avoir toute latitude pour élaborer des plans de grande portée en vue de faire face à toutes les éventualités prévisibles.

41. En réponse à une question du Représentant des Pays-Bas qui demande si, de l'avis du Général Norstad, les trois conditions mentionnées par le Président sont conformes à la directive politique et au Concept stratégique, le Général NORSTAD fait savoir que, lorsqu'il y a deux mois, il a reçu l'avant-projet de la présente Directive, il avait déclaré qu'à son avis une directive était inutile car il lui appartenait normalement, en sa qualité de SACEUR, d'établir les plans nécessaires. Il estime que ces instructions telles qu'elles ont été révisées dans le projet qu'il a vu il y a deux semaines représentent une amélioration considérable. En effet elles permettent une plus grande latitude d'interprétation. Etant donné qu'elles constituent surtout une directive

qui lui est adressée personnellement, c'est à lui qu'il appartient en premier lieu de les interpréter. Ce faisant, il leur donnera l'interprétation la plus large possible dans les limites de la Directive politique. Son interprétation du paragraphe 6(d) qui a reçu l'accord du Président, est la suivante : le recours aux armes nucléaires peut être envisagé dans l'une quelconque des trois circonstances énumérées, et ceci sera conforme à la doctrine fondamentale de l'OTAN. Toutefois, il n'a pas l'intention de transmettre ces instructions, dans leur état actuel, à ses commandants subordonnés. Par exemple, il ne leur demandera pas d'"éviter la défaite" mais plutôt "d'assurer la victoire".

42. Au sujet du paragraphe 10, il déclare que les quatre exemples cités ne sont pas limitatifs et que les commandants établiront les plans qu'ils jugeront nécessaires, et ceci conformément à la Directive politique, pour s'acquitter de leur tâche. Par exemple, si l'on prend les dispositions énumérées aux alinéas 10a, b et c, il faudra naturellement prévoir quelle sera l'étape suivante, si ces dispositions ne réussissent pas à convaincre les Soviets de renoncer à leur agression.

43. Le REPRÉSENTANT des PAYS-BAS note donc qu'en ce qui concerne les plans pour la crise de Berlin, la Directive politique et le concept stratégique demeurent entièrement valables et ne seront en aucune manière modifiés par la présente Directive.

44. Le REPRÉSENTANT du CANADA demande si l'idée exprimée à l'alinéa 6(d)(3) s'inscrit expressément dans le cadre du concept stratégique. Certes, le Conseil examinera attentivement les incidences de l'utilisation de façon sélective des armes nucléaires afin de démontrer que l'Alliance a la volonté et les moyens de les utiliser. Mais une telle action risquerait d'aboutir à la "Spiralisation" rapide, c'est-à-dire à un échange nucléaire, dont il est fait état dans le document en question. L'Ouest ne désire pas en arriver là. Il se peut aussi que le camp adverse ne riposte pas, et dans ce cas l'Ouest s'attirera la réprobation de l'opinion mondiale pour avoir le premier utilisé des armes nucléaires.

45. Le Général NORSTAD estime que du point de vue militaire ce paragraphe est conforme à la Directive politique. Il suppose que l'Ouest n'aura pas recours à une telle mesure avant que toutes les autres, c'est-à-dire les ouvertures politiques, les contre-mesures économiques et les opérations de sondage mineures, aient échoué. A ce stade, l'Alliance devra choisir entre "tout ou rien". Il espère que lorsque le Conseil examinera le risque d'encourir la réprobation de l'opinion mondiale, il tiendra compte du fait que les armes nucléaires ne seront utilisées que lorsque toutes les autres mesures possibles auront déjà été prises et auront échoué, et lorsqu'il faudra choisir entre la défaite ou la poursuite de l'action.

46. Le REPRESENTANT du CANADA estime que cette précision sera utile à ses autorités. Il demande si les circonstances (1) et (2) exposées à l'alinéa 6 (d) n'exigeront pas une décision politique préalable, alors que la situation exposée en (3) l'exigera.

47. Le Général NORSTAD souligne que ces instructions lui donneront autorité uniquement pour établir des plans et non pour les mettre en oeuvre. Il estime toutefois que les consultations politiques préalables s'appliquent aux trois circonstances mentionnées au paragraphe 6 (d).

48. A cet égard, le PRESIDENT attire de nouveau l'attention sur le paragraphe 8 dans lequel il est dit que l'exécution des plans approuvés fera l'objet de décisions par les gouvernements le moment venu.

49. Le REPRESENTANT de l'ITALIE estime qu'il est extrêmement important de déterminer à quel moment il faudra prendre une décision politique pour éviter une "spirnalisation".

50. Le PRESIDENT note qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une discussion préliminaire et que tous les problèmes soulevés, y compris celui qui pose le paragraphe 8, demandent à être précisés. A son avis, par emploi de façon sélective des armes nucléaires il faut entendre l'utilisation d'une faible charge nucléaire lancée avec une grande précision; la décision pourrait être prise sur une base bilatérale entre les Etats-Unis et le pays qui détient cette charge nucléaire. Le Conseil pourrait peut-être préciser cette question au cours d'échanges de vues ultérieurs sur le contrôle des armes nucléaires.

51. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE demande si les plans mentionnés au paragraphe 10 ont déjà été établis; s'ils sont encore à l'étude seront-ils élaborés sur une base tripartite ou de toute autre façon ?

52. Le Général NORSTAD déclare qu'il y a environ deux mois il a chargé les commandants OTAN compétents d'établir des plans pour les quatre éventualités mentionnées, ainsi que pour d'autres. Ces plans sont donc élaborés dans le cadre normal de la planification OTAN. Il n'a pas connaissance de toute planification tripartite sur ces questions.

53. Au cours d'un échange de vues sur "les autorités politiques" mentionnées à l'alinéa 6 (b) de l'Annexe B, il est souligné que ces autorités sont les mêmes que celles dont il est fait état au paragraphe 8 de l'Annexe A.

54. Le Général NORSTAD fait observer qu'il est extrêmement important pour lui de savoir quelles sont ces autorités; dans son esprit, l'autorité politique pour le moment est le Conseil.

55. Le REPRES INTANT du CANADA souligne que pour son gouvernement et pour l'opinion publique canadienne il est difficile de faire la distinction entre le rôle du Général Norstad, en tant qu'USCINCEUR d'une part et en tant que SACEUR de l'autre. Pour l'opinion publique canadienne, le Général Norstad est avant tout le commandant des forces OTAN. Si le Général Norstad ordonne à ses forces d'entrer en action, elle estimera que c'est le SACEUR qui a donné cet ordre. Sans doute, le Général Norstad peut-il élaborer des plans en telle ou telle capacité, mais une fois qu'il se sera engagé dans une action militaire, il sera difficile à l'opinion publique de faire une distinction sur le plan juridique.

56. En conclusion, le CONSEIL, après avoir remercié le Général Norstad,

décide de reprendre sa discussion en séance privée le mardi 3 octobre 1961, à 10h30.

OTAN/NATO
Paris, XVI^e.